



16 rue des Ayguinards 38 240 MEYLAN

Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17

Email : [info@horizons-meylan.com](mailto:info@horizons-meylan.com) / [www.horizons-meylan.com](http://www.horizons-meylan.com)

## SÉJOUR CORSE

### MER ET MONTAGNE près d'Ile Rousse

DU MARDI 9 AU VENDREDI 19 JUILLET 2024

14-17 ANS (14 ANS RÉVOLUS)

#### RÉUNIONS D'INFORMATION

**Parents** : 19 juin à 18h30 à Horizons : moment d'échange privilégié avec l'équipe.

**Jeunes** : Une première rencontre avec les jeunes est programmée le 5 juin à 18h à Horizons. Ce temps aura pour but de faire connaissance et de proposer à l'ensemble du groupe des actions collectives afin de récolter des fonds supplémentaires pour les loisirs sur place.

#### A. Projet éducatif

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitant-es de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitants de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs, une organisation adaptée ainsi qu'une équipe expérimentée qui associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participant-es vont expérimenter une autre manière de vivre en collectif, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'émancipation et l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en tenant compte des individualités de chaque jeune.

Objectifs du centre de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participant-es, dans un cadre sécurisant et détendu.
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiative, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation des différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation de qualité, une formation continue, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

## B. Organisation du séjour

### Lieu et hébergement

Le séjour se déroulera à Aregno, petit village ensoleillé situé entre Ile-Rousse et Calvi en Balagne (Haute-Corse). Ce séjour peut accueillir jusqu'à 24 jeunes. Le village est bordé de jolies plages de sable fin offrant des paysages magnifiques et des baignades inoubliables.

Nous serons hébergés au camping "Cantaretto", situé à proximité du village et à 15 minutes de marche de la plage. Bien ombragé, il offre toutes les commodités indispensables au bon fonctionnement d'un groupe d'adolescents : sanitaires, douches chaudes, et espaces détente. Les jeunes seront 3 par tentes (tentes 4 places).

Nous aurons aussi une tente cuisine afin de stocker les denrées alimentaires et préparer les repas. Le matériel d'animation et pédagogique sera disponible tout au long du séjour. Une tente infirmerie sera montée si nécessaire.

### Transports

Les horaires de départ et de retour vous seront confirmés lors de la réunion en juin.

Rendez-vous devant l'école Mi-plaine **le mardi 09 juillet à 02h30 du matin**

- Nous partirons en bus de Meylan en direction du port de Toulon.

- Nous embarquerons ensuite dans le ferry pour rejoindre le port d'Ile Rousse. (départ 07h45/arrivée 15h15)

**Prévoir un pique-nique pour le midi, Horizons se charge du petit déjeuner.**

Retour devant l'école Mi-plaine **le vendredi 19 juillet à 23h**

Nous rejoindrons le port d'Ile Rousse en bus et nous embarquerons à 07h45 pour arriver à Toulon à 16h45.

A Toulon, nous prendrons un bus pour revenir à Meylan. (départ 18h/arrivée 23h)

L'équipe d'encadrement assurera la sécurité des participants lors de tous ces déplacements, avec une attention particulière lors de la traversée en bateau.

### Encadrement

L'équipe d'encadrement est composée d'une directrice **Marie CERVI**, animatrice professionnelle à Horizons, et de 3 animateur.trices. L'ensemble de l'équipe assure la logistique quotidienne, veille à la sécurité physique et affective des jeunes. L'équipe sera disponible pour les jeunes, à l'écoute de leurs envies, de leurs problématiques, de leurs questionnements et réflexions et ce afin de leur permettre de vivre non seulement un beau séjour de vacances, mais aussi, une expérience de vie positive et inoubliable.

L'équipe mettra tout en œuvre pour permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs vacances, de s'impliquer et de se responsabiliser dans les différents temps d'une journée, au travers des activités (choisir, proposer, gérer son matériel) et de la vie quotidienne (découvrir, faire, participer...).

### La vie quotidienne

Le rôle de l'animateur sera d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, en créant un cadre dans lequel ils.elles peuvent évoluer en toute sécurité.

### Les règles de vie

Elles sont décidées par l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe, pendant la réunion de préparation et au début du séjour. A ce titre dès le premier jour, nous réunirons les jeunes pour discuter ensemble de ces règles afin qu'elles soient entendues et respectées.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment, celles ayant un rapport à la loi (consommation d'alcool, cigarettes, stupéfiants) ou celles relevant de la sécurité et du respect des autres.

Impliqués.es dans les règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.



**La cigarette** : la loi de mars 2009 stipule qu'il est interdit de fumer dans les espaces (fermés ou non) accueillant des mineurs et qu'aucun espace fumeur ne peut y être aménagé. Le séjour sera donc un **séjour non-fumeur**.

**Les sorties libres** : ce sont des temps importants et nécessaires pour les jeunes. Ils pourront circuler librement dans le camping et être autorisés à partir explorer le village, si l'attitude du groupe et la confiance envers les jeunes le permettent. Dans ce cas, un horaire, un lieu de rendez-vous et une circulation en binôme au minimum sont exigés.

## Les repas

L'équipe veillera à l'équilibre alimentaire et sera attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'apprentissage, d'échanges et de convivialité.

Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des repas, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle...). La proximité avec le village d'Algajola et aussi Ile-Rousse (4 km) nous permettent d'avoir des produits frais et de varier quotidiennement les menus.

L'équipe d'encadrement sera vigilante quant aux jeunes ayant des régimes alimentaires particuliers. Pour ce faire, merci d'en informer la directrice de séjour avant le départ.

## Les activités

Le programme sera principalement axé autour des activités nautiques et de la découverte du patrimoine, de la faune et de la flore local. Au programme : baignades en mer, excursion à Calvi et Ile-Rousse, balades dans le maquis corse, snorkeling ou paddle, jeux collectifs, veillées, tournois sportifs, concours de Molky ...

L'activité phare du séjour (snorkeling ou paddle ou autre du même type) vous sera communiquée lors de la réunion parents.

## La relation avec les familles

Avant le séjour, une réunion permet aux parents de rencontrer la directrice du séjour. Elle restera disponible jusqu'au moment du départ.

En cours de séjour : les parents recevront plusieurs messages d'information sur le bon déroulé du séjour au cours de la période mais le but de l'équipe d'encadrement sera surtout de permettre aux jeunes d'acquiescer de l'autonomie. Plus de précisions à ce sujet vous seront communiquées lors de la réunion parents.

[www.horizons-meylan.com](http://www.horizons-meylan.com).

En fin de séjour, une fiche d'évaluation est remise aux familles et aux jeunes.

**Après le séjour**, Horizons organisera une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main-d'œuvre" en toute convivialité ! Merci d'avance de votre implication.

## Matériel personnel à prévoir :

Ceci est une première liste mais un trousseau vous sera envoyé suite à l'inscription de votre jeune.

Prévoir de prendre un grand sac à dos (de type 60l) et un sac à dos pouvant contenir un pique-nique et une serviette de plage. Il est indispensable de ne pas partir trop chargé. LES VALISES DURES OU MOLES NE SONT PAS ACCEPTÉES.

Chaque jeune doit apporter :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - Duvet  | - veste (type polaire)             |
| - matelas (type Karimat)                                 | - casquette                        |
| - chaussures : 1 pour marcher et 1 pour aller dans l'eau | - nécessaire de toilette           |
| - Une paire de tongs                                     | - lampe de poche                   |
| - survêtement  | - crème solaire                    |
| - shorts, tee-shirts, sweat                              | - <b>une gourde (obligatoire)*</b> |
| - maillot de bain  | - lunettes de soleil               |
| - serviette de bain                                      | - anti-moustiques                  |
| - coupe-vent ou vêtements de pluie                       | - Lampe frontale (ou de poche)     |
|  | - Sac à dos pour les excursions    |

***\*Dans son engagement pour la protection de l'environnement, aucune bouteille d'eau individuelle ne sera achetée pendant le séjour (sauf urgence santé).***

## Santé

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance du médecin et remis au responsable du séjour. Pour tout enfant porteur de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le responsable du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée au secrétariat dès l'inscription.

## Divers

**L'argent de poche** : pour 11 jours nous estimons que 30 € seront grandement suffisants. L'argent sera géré par le jeune. Il est fortement déconseillé d'emporter des objets de valeur (portables, baladeurs bijoux...), ceux-ci attirant souvent les convoitises. Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse de matériel personnel.

**Le portable** : l'usage du téléphone portable n'est vraiment pas conseillé pour la vie en collectivité. Cependant, il n'est pas interdit (coup de fil aux parents, communication avec les adultes sur place). L'équipe sera toutefois amenée à intervenir si elle estime qu'un jeune en abuse. Nous estimons que le séjour doit rester un espace de partage avec les personnes présentes.

**En cas de perte ou vol du téléphone portable, Horizons dégage toute responsabilité.**

#### **FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT**

**! Le jour des inscriptions :**

Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 120 €.

**! Avant le 21 mai au plus tard :**

**Pour les familles ayant droit à une aide VACAF**, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet.

**Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir :**

- ◆ une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

**! Le jour de la réunion à HORIZONS :**

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie.
- Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances. Formulaire disponibles au secrétariat.

**Solde du séjour à régler fin juin au plus tard (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).**

#### **ANNULATION D'INSCRIPTION**

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 36 € pour les Meylanais et 43€ pour les extérieurs à Meylan.  
Pour toute inscription et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions (cf document de la MAIF) et avec justificatif, 100% du séjour peut être remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeure attestée avec justificatif médical, 60% du prix du séjour reste dû ou sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

#### **ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE**

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.

**Si, pour des raisons disciplinaires, le directeur du séjour décide du renvoi d'un jeune dans sa famille, les parents prendront en charge son voyage de retour ainsi que les voyages aller-retour de l'accompagnateur.**



